AR-Préfecture
095-219503943-20261021-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-10-2026
Publication le : 21-10-2026

N° 2026/172

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX** le **15 octobre** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle L'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY(+1), Laurence BARTHÉLÉMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHÉLÉMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL (+1), Jean-Marc PECQUEUX, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
8 octobre 2026

Date d'affichage :
9 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	26
Votants :	28

Etaient absents représentés :
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Jeanne BEURY-JOSSELIN représentée par Solène LE MOAL

Etait absent non représenté :
Pascal FRANCK

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Subventions exceptionnelles 2026 aux associations qui participent à « Méry Plouz' »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1 ;

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2026 ;

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », pour la participation des citoyens à la vie de la cité ;

Considérant l'organisation par la ville de Méry-sur-Oise du « Méry Plouz' », manifestation proposant des animations sportives ludiques et de détente, en direction d'un large public, du 29 juin au 10 juillet 2026 dans le parc du Château de Méry-sur-Oise ;

Considérant la volonté de la ville de Méry-sur-Oise de faire participer à cet évènement les associations mérysiennes, en valorisant leur implication par l'attribution d'une subvention exceptionnelle ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative du 6 octobre 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

AR-Préfecture
095-219503943-20261021-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-10-2026
Publication le : 21-10-2026

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à chacune des associations mérysiennes qui, ayant participé au « Méry Plouz' » sur la base de 25 € par heure d'animation réellement effectuée, soit un montant total de 10 237,50 € selon détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Nombre d'heures effectuées	Coût
A.L section Cirque	24	600 €
A.L section Maquillage	8	200 €
A.L section Magie	24	600 €
AMJH	10	250 €
BCBO	43.5	1 087.50 €
BCFMM	20	500 €
BFVO	16	400 €
FC2M	39	975 €
FB2M	43.5	1087,50 €
Kime Club Karaté	4	100 €
Ma Pause Nature	8	200 €
CVC	18	450 €
RCMSO	8	200 €
TCM	27	675 €
USM Tennis de Table	21	525 €
UVVDM	43.5	1 087.50 €
VOI Judo	8.5	212.50 €
USMAVB	43.5	1087,50 €
TOTAL	**409.5**	**10 237,50**

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au Budget primitif de la Ville de l'année 2026.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 15 octobre 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise